

FORMATION

PÔLE
COIFFURE
BIEN-ÊTRE

PLAQUETTE 2026 / 2027



LE CFA PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE
CENTRE DE FORMATION D'EXCELLENCE 100% COIFFURE

LE PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE p. 3

- Présentation
- Nos atouts
- Offres de formations au CFA Pôle coiffure bien-être

NOS FORMATIONS p. 4 - 6

CAP Métiers de la coiffure p. 4 - 5

3 possibilités de contrats selon la situation du candidat

- CAP en contrat d'apprentissage en 2 ans p. 4
- CAP en contrat d'apprentissage en 1 an p. 4
- CAP en cursus privé en 1 ou 2 ans p. 5

Diplômes de Niveau 4 p. 6

2 possibilités de cursus

- BP en contrat d'apprentissage en 2 ans p. 6
- Bac professionnel coiffure en contrat d'apprentissage en 2 ans p. 6

AUTRE FORMATIONS DIPLÔMANTE p. 7

CS3 - Certificat de Spécialisation de Niveau 3 (Mention Complémentaire) p. 7

- Certificat de Spécialisation en 1 an p. 7

LE CANDIDAT p. 8

- La particularité du contrat d'apprentissage p. 8
- Modalités d'inscription p. 8

L'EMPLOYEUR p. 9

- Le rôle du maître d'apprentissage
- Le CFA vous accompagne
- Les aides pour les employeurs

NOTRE ORGANISATION p. 10

- Restauration
- Les locaux du CFA

INFORMATIONS PRATIQUES ET PLAN D'ACCÈS p. 11

- Les horaires du CFA
- Venir au CFA

Le Pôle Coiffure Bien-être vous accueille à Limoges, depuis la rentrée de septembre 2019, pour former les apprentis aux métiers de la coiffure.

Ce CFA est spécialisé 100% coiffure. En effet, la coiffure est notre spécialité et nous avons à cœur de proposer une formation de qualité pour les coiffeurs de demain !

« L'apprentissage : le tremplin vers la réussite, l'avenir de l'économie »

Le Centre de Formation d'Apprentis « Pôle Coiffure Bien-être » est un établissement de formation situé à Limoges.

Le CFA est géré par l'ADEFOC, qui est un organisme de formation continue.

Les bureaux de l'UNEC 19-23 sont également à cette adresse. L'UNEC est la principale organisation professionnelle des chefs d'entreprise de la coiffure.

NOS ATOUTS

* La coiffure : notre spécialité

Dans notre maison, plusieurs générations de coiffeurs ont été formés depuis les années 60. Depuis, nous n'avons jamais cessé de travailler pour former de bons professionnels.

La coiffure nous tient à cœur et nous la défendons !

* Qualités pédagogiques

Pour garantir la réussite professionnelle des élèves nous veillons à :

- mettre en pratique leur savoir-faire avec l'aide de la **méthode de coupe Raphaël Perrier**, leader mondial de la formation en coiffure,
- leur faire bénéficier d'un apprentissage calqué sur le référentiel du diplôme national,
- renforcer leurs connaissances générales.

Nous travaillons avec la méthode de coupe **Raphaël Perrier**, leader mondial de la formation en coiffure. Les formateurs de pratique professionnelle sont formés à cette méthode.

À travers divers outils pédagogiques, RAPHAËL PERRIER met à disposition des exercices de mise en situation avec un accès aux vidéos learning via l'App HAIR TEACH consultable à tout moment gracieusement par l'apprenant, le formateur et le tuteur.



* Label : QUALIOPi

L'ADEFOC et le CFA Pôle Coiffure Bien-Être détiennent la certification qualité Qualiopi : Le Pôle Coiffure, un pôle d'excellence !



Qualiopi est une certification qualité Nationale. Elle permet aux organismes de formation de bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Elle atteste la qualité des prestataires d'actions de formation.

Cette certification est **gage de qualité**, de professionnalisme et de satisfaction pour nos stagiaires.

Obtenir cette certification confirme notre engagement sincère de qualité et d'exigence auprès de nos stagiaires, des élèves et des apprentis de nos écoles.

* Nos équipes

La formation est assurée par une équipe pédagogique sérieuse, composée de professionnels de la coiffure et d'enseignants généraux ; elle est mobilisée auprès des élèves pour proposer aux professionnels de futurs collaborateurs de qualités.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de Handicap. 

OFFRES DE FORMATIONS AU CFA PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE

CAP Métiers de la coiffure 3 possibilités de contrats selon la situation du candidat	Diplômes de Niveau 4 2 possibilités de cursus	CS3 (MC coiffure)
• CAP en contrat d'apprentissage en 2 ans • CAP en contrat d'apprentissage en 1 an • CAP en cursus privé en 1 ou 2 ans	• BP en contrat d'apprentissage en 2 ans • Bac Professionnel Coiffure en contrat d'apprentissage en 2 ans	• Certificat de Spécialisation Coiffure, Coupe, Couleur en 1 an

NOS FORMATIONS CAP

Le **Certificat d'Aptitude Professionnelle Métiers de la coiffure** est un diplôme de niveau 3.

Le CAP est le premier niveau de formation au métier de coiffeur.

Le titulaire du CAP Coiffure réalise des coupes, des colorations, des mises en forme et des coiffages. Il assure l'accueil du client, le conseil et la vente de produits et prestations.

CAP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
- Avoir entre 16 et 29 ans - Avoir 15 ans révolus et avoir terminé le cycle du collège (3ème) - Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers	- Formation en 2 ans, dès la sortie de la 3ème Rythme de l'alternance : une semaine sur deux * Ce rythme peut évoluer. > 1 semaine au CFA : 22h30 à l'école et 12h30 en entreprise : - 3 jours (mardi, mercredi et jeudi) à l'école - 2 jours (vendredi et samedi ou vendredi et lundi) en entreprise > 1 semaine en entreprise : 35h00 405 heures annuelles de cours réparties sur 18 semaines	Enseignement professionnel : Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués Enseignement général : Français, Histoire-Géographie, Sciences, Education Physique et Sportive, Anglais	Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la Méthode Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.



CAP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN 1 AN

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
- Avoir entre 16 et 29 ans révolus - Avoir validé un diplôme supérieur ou égal à un niveau 3 afin d'être dispensé de l'enseignement général - Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers.	- Formation en 1 an sous condition de diplôme acquis Rythme de l'alternance : par semaine > 15h00 à l'école > 20h00 en entreprise > cours le mardi et le jeudi 405 heures annuelles de cours soit 27 semaines sur l'année	Enseignement professionnel : Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Chimie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués Pas d'enseignement général (Mathématique, histoire, géographie, français)	Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la Méthode Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.



NOS FORMATIONS CAP EN CURSUS PRIVÉ

CAP EN CURSUS PRIVÉ

Le cursus privée propose deux formations au **CAP coiffure** : en 1 an ou en 2 ans.

Le **Certificat d'Aptitude Professionnelle Coiffure** est un diplôme de niveau 3. Le CAP est le premier niveau de formation au métier de coiffeur.

Le titulaire du CAP Coiffure réalise des coupes, des colorations, des mises en forme et des coiffages. Il assure l'accueil du client, le conseil et la vente de produits et prestations.

NOS FORMATIONS

CAP en 2 ans	CAP en 1 an
Conditions d'admission : - Avoir 14 ans révolus - Avoir terminé le cycle du collège	Conditions d'admission : Être titulaire d'un diplôme ou en formation adulte.

LA PARTICULARITÉ DU PRIVÉ

Il s'agit d'une **convention de formation** signée entre un jeune et le CFA afin d'assurer le complément de formation en vue de l'obtention d'un diplôme. C'est l'élève qui s'inscrit au CFA et s'engage à payer la formation par ses propres moyens.

Le **CFA est tenu d'aider l'élève à trouver un salon d'accueil** lors de son inscription.

Durant son stage dont l'intégralité fait partie d'un cursus pédagogique mis en place par le CFA, le stagiaire ne pourra prétendre à aucun salaire. Toutefois, l'entreprise s'engage à attribuer une **gratification mensuelle** au stagiaire.

La convention est signée pour les **2 ans de la formation (ou 1 an selon la situation du candidat)**.

Le cursus privé s'adresse à tout type de personne : jeune ou personne en reconversion professionnelle.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Enseignement professionnel :

Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Communication, Prévention Santé Environnement (PSE), Arts appliqués

Enseignement général :

Français, Histoire-Géographie, Sciences, Education Physique et Sportive, Anglais

COÛT

CAP en 2 ans (par an)	CAP en 1 an
Coût total : 3 290 €/an Inclus, les frais d'inscriptions : 890 € (à régler à l'issue de la rentrée) <u>Possibilités de paiements :</u> - Solde au comptant : 2 400 € - OU 3 mensualités (oct-nov-déc) : 800 € - OU 8 mensualités (d'octobre à mai) : 300 € *	Coût total : 3 620 € Inclus, les frais d'inscriptions : 920 € (à régler à l'issue de la rentrée) <u>Possibilités de paiements :</u> - Solde au comptant : 2 700 € - OU 3 mensualités (oct-janvier-avril) : 900 € - OU 8 mensualités (d'octobre à mai) : 337,50 € *

➤ En plus, **fournitures à prévoir** : achat de matériel coiffure, livres, livrets de cours, Méthode Raphaël Perrier... : **environ 690€ la 1ère année**

* règlement mensuel effectué par prélèvement automatique sans frais

AIDES FINANCIÈRES POUR LE CURSUS PRIVÉ

Le CFA est habilitée à recevoir des élèves boursiers. Dès le mois de mars, vous pourrez :

- Soit déposer un dossier dans l'établissement fréquenté au moment de la demande de bourse
- Soit faire une demande de dossier auprès de notre établissement, si vous n'êtes pas scolarisé.

NOS DIPLÔMES DE NIVEAU 4

Le **Brevet Professionnel** et le **Bac Professionnel** sont des diplômes de niveau 4 qui complète la formation du CAP Coiffure.

Ces diplômes sont conseillés pour s'installer et gérer un salon de coiffure.

Ces formations permettent d'occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, coiffeur, animateur ou responsable technique et conseiller professionnel.

BP EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
- Avoir entre 16 et 29 ans - Être titulaire du CAP Coiffure - Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers 	- Formation en 2 ans, dès l'obtention du CAP coiffure Rythme de l'alternance : une semaine sur deux * Ce rythme peut évoluer. > 1 semaine au CFA : 22h30 à l'école et 12h30 en entreprise : - 3 jours (mardi, mercredi et jeudi) à l'école - 2 jours (vendredi et samedi ou vendredi et lundi) en entreprise > 1 semaine en entreprise : 35h00 405 heures annuelles de cours réparties sur 18 semaines de cours.	Enseignement professionnel : Pratique professionnelle (coupe, coloration, frisage, défrisage, entretien du système pilo-facial, coiffure événementielle), Technologie, Gestion et management de l'entreprise, Vente-conseil, Arts appliqués, Biologie et chimie appliquées. Enseignement général : Expression française et ouverture sur le monde, Anglais (facultatif) 	Les frais de scolarité, l'achat des têtes et de la méthode Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage. En revanche, le matériel d'entretien du système pilo-facial et de coiffure événementielle est à la charge de l'élève. 

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL COIFFURE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
- Avoir entre 16 et 29 ans révolus - Être titulaire du CAP Coiffure ou avoir fait une seconde Bac Pro - Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers	- Formation en 2 ans, dès l'obtention du CAP coiffure Rythme de l'alternance : une semaine sur deux > 1 semaine au CFA : 30h00 à l'école et 5h00 en entreprise : - 4 jours (lundi, mardi, mercredi et jeudi) à l'école - 1 jour (vendredi ou samedi) en entreprise > 1 semaine en entreprise : 35h00 600 heures annuelles de cours réparties sur 20 semaines de cours.	Enseignement professionnel : Pratique professionnelle, Technologie, Relation clientèle, Eco-Gestion, Pilotage d'entreprise, Arts appliqués, PSE, Biologie Enseignement général : Maths, EPS, Physique-Chimie, Français, Histoire-Géographie, EMC, Anglais,	Les frais de scolarité, l'achat des têtes et de la méthode Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage. 

AUTRE FORMATION DIPLÔMANTE

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION DE NIVEAU 3 (MENTION COMPLÉMENTAIRE) COIFFURE COUPE COULEUR

Le certificat de niveau 3 **Coiffure Coupe Couleur** se réalise après le **CAP Coiffure**. Destinée à améliorer la technique des jeunes titulaires d'un CAP, elle permet d'obtenir une formation professionnelle spécialisée en techniques de coupes et de coloration. Un apprenti ayant obtenu un BP ou un Bac Pro peut également faire un CS3 car c'est une certification.

Le titulaire d'un CS3 applique les techniques de décoloration, méchage, balayage, dégradés de couleur et de coloration, il développe au sein du salon tous styles de coupes (hommes-femmes) et maîtrise les techniques de mises en forme et de coiffage, qui vont lui permettre de réaliser des coiffures personnalisées.



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	DURÉE ET ALTERNANCE	MATIÈRES ENSEIGNÉES	COÛT
- Avoir entre 16 et 29 ans - Être titulaire du CAP Métiers de la coiffure - Avoir signé un contrat d'apprentissage avec l'entreprise d'accueil ce qui confère un statut d'apprenti étudiant des métiers	- Possibilité d'aménagement des parcours de formation en fonction de l'expérience, des diplômes antérieurs, d'unités obtenues et du statut. - Formation en 1 an, dès l'obtention du CAP coiffure Rythme de l'alternance : > 18 semaines avec 1 jour de cours par semaine > 18 semaines avec 2 jours de cours par semaine > jours à l'école selon le planning des cours * Ce rythme peut évoluer. 400 heures annuelles de cours réparties sur 36 semaines de cours.	Enseignement professionnel : Pratique professionnelle, Technologie, Biologie, Communication, Environnement professionnel, Relations professionnelles, Dossiers de situation professionnelle, Arts appliqués Enseignement général : Français, Anglais, Maths	Les frais de scolarité, l'achat de matériels de coiffure et la méthode Raphaël Perrier ne sont pas à la charge de l'élève. Ils sont pris en charge dans le cadre du contrat d'apprentissage.



LE CANDIDAT

LA PARTICULARITÉ DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Dans le cadre d'une formation en alternance, le contrat d'apprentissage permet d'associer une formation théorique dispensée au sein du centre de formation et une formation pratique réalisée en entreprise.

Ce dispositif a pour objectif de préparer un diplôme professionnel tout en favorisant l'acquisition de compétences et d'une expérience concrète du métier de la coiffure.

Le **contrat d'apprentissage** s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans.

Il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée signé entre un jeune et un employeur afin d'assurer le complément de formation en vue de l'obtention d'un diplôme.

L'apprenti perçoit un salaire sur la base de 35 heures (les heures passées au CFA comptent dans le temps de travail).

Ce contrat est en général de 2 ans.

L'apprenti est un salarié soumis à des droits et obligations.

Le choix et l'inscription en CFA est une décision d'un commun accord avec l'employeur.



Modalités d'inscription

1/ Dépôt de la candidature

Le candidat doit compléter la fiche de pré-inscription jointe à la plaquette et la retourner au CFA, accompagnée de l'ensemble des pièces mentionnées sur la fiche « documents à fournir ».

À réception d'un dossier complet, le candidat est considéré comme pré-inscrit.

2/ Recherche d'une entreprise d'accueil

La formation en apprentissage nécessite la conclusion d'un contrat avec une entreprise d'accueil.

Afin de faciliter cette démarche, il est recommandé au candidat de :

- Définir précisément son projet professionnel (avec un CV et une lettre de motivation).
- Cibler les entreprises en fonction de leur localisation ou faire preuve de mobilité,
- Mobiliser son réseau personnel et professionnel,
- Effectuer des démarches directes auprès des employeurs,
- Solliciter l'accompagnement du CFA (conseils, informations, mise à disposition de listes d'employeurs).

3/ Validation de l'inscription

L'inscription au CFA devient définitive à compter de la signature du contrat d'apprentissage entre le candidat et l'entreprise d'accueil.

4/ Inscription sans entreprise

Il est possible d'effectuer une inscription au CFA sans entreprise d'accueil au moment du dépôt de candidature. Toutefois, la formation ne peut être validée qu'après la conclusion effective du contrat d'apprentissage. Après le commencement de la formation l'apprenant a encore 3 mois pour trouver une entreprise avant que la formation ne devienne payante.

**Nous avons des listes d'employeurs à votre disposition pour vous aider dans votre recherche.
N'hésitez pas à nous contacter !**

**Retrouvez plus d'informations sur les rémunérations et les aides dans l'espace « Candidat » du site internet :
www.polecoiffurebienetre.com.**

L'EMPLOYEUR

Le rôle du maître d'apprentissage

L'employeur (ou le maître d'apprentissage) s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis.

Qui peut l'être ?

- Le chef d'entreprise
- Un salarié
- Une personne non salariée (conjoint collaborateur, associé...)
- La personne désignée devra exercer des fonctions dans l'entreprise de manière permanente, en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti.

Quelle expérience doit-il avoir ?

Elle doit être en relation directe avec la qualification visée par l'apprenti et d'une durée de :

- 2 ans, minimum, s'il est titulaire d'un titre ou diplôme équivalent à celui préparé par le jeune
- 3 ans, minimum, s'il n'est pas titulaire d'un titre ou diplôme équivalent à celui préparé par le jeune.

Le maître d'apprentissage doit :

- Être impérativement sur le lieu de travail en même temps que l'apprenti,
- Accueillir le jeune et l'intégrer dans l'entreprise,
- Transmettre son savoir et savoir-faire en fonction du diplôme préparé,
- Communiquer avec l'apprenti,
- Evaluer régulièrement et définir avec lui des axes de progrès,
- Gérer l'alternance avec le CFA et les outils proposés,
- Participer aux examens blancs.

Le CFA vous accompagne

Le CFA met à votre disposition une équipe de professionnels pour répondre aux mieux à vos questions et vos besoins, dans le cadre de votre politique de recrutement en alternance.

LE SUIVI DE LA FORMATION

Durant toute la durée du contrat le CFA vous accompagne dans votre mission de formateur :

> Le livret d'apprentissage

Il est le support permettant la liaison entre l'entreprise, le CFA et l'apprenti. C'est un outil qui permet de suivre la progression de l'apprenti dans sa formation, le travail réalisé tant en entreprise qu'au CFA. On y retrouve toutes les informations de référence sur l'apprentissage et le diplôme préparé.

> Les visites en entreprises

Durant la formation, un formateur référent de votre apprenti se déplacera dans votre entreprise pour faire le point sur la formation.

> Les réunions d'informations

Vous serez conviés à des réunions collectives au CFA au cours desquelles différentes thématiques seront abordées (l'évaluation, la progression pédagogique dans l'entreprise, les examens ...) vous permettant de rencontrer d'autres maîtres d'apprentissage et ainsi de confronter vos différentes expériences.

VOUS RECHERCHEZ UN APPRENTI

Contactez-nous, nous avons des CV à votre disposition.

INSCRIRE VOTRE APPRENTI

Dès que vous avez recruté votre apprenti, contactez-nous afin d'établir le contrat d'apprentissage.

AIDE UNIQUE POUR L'APPRENTISSAGE

L'Etat renouvelle son aide à l'embauche d'un apprenti à partir du 1er janvier 2026 .

L'aide financière versée aux employeurs d'apprentis est fixée à :

- **5 000 € pour la première année d'exécution du contrat**, y compris dans l'éventualité où il dépasserait douze mois.
- **6 000 €** pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap.

AVANTAGE COTISATIONS

- Le plafond d'exonération salariale est passé à 50 % du SMIC.
- La part de rémunération au-delà de 50 % du SMIC est désormais assujettie aux cotisations salariales, à la CSG et à la CRDS.
- Application de la réduction générale de cotisations patronales (ex-réduction Fillon) selon les règles du régime général.

Retrouvez plus d'informations sur l'accompagnement et les aides employeurs dans l'espace « Employeur » du site internet : www.polecoiffurebienetre.com.

NOTRE ORGANISATION

RESTAURATION

Le Pôle Coiffure Bien-être ne propose pas de service de restauration, mais un espace équipé permet aux élèves de déjeuner sur place avec frigidaire et micro-ondes.

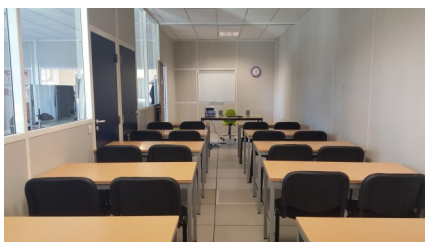
Des distributeurs sont à leur disposition.

De plus, à 5 minutes à pied, se trouve une zone de restauration rapide à proximité de l'école.

Déjeuner : 12h00 - 13h00



LES LOCAUX DU CFA



INFORMATIONS PRATIQUES ET PLAN D'ACCES

LES HORAIRES DU CFA

Du lundi au jeudi : 7h45 – 12H00 et 13H00 – 17H15

Le Vendredi : 9H00 – 12H00 et 13H00 – 16h00

VENIR AU CFA

Transports en commun :

Plusieurs arrêts de bus se trouvent à proximité de l'école : voir plan ci-dessous.

12 **BUS TCL : Ligne 12 - arrêt CENTRE DE TRI**
dans la rue de Nexon (arrêt le plus proche du CFA)

4 **BUS TCL : Ligne 4, 44, 24 - arrêt RUE DE NEXON**
sur l'avenue Georges Pompidou

24

44

Parking :

Le CFA dispose d'un parking gratuit pour les élèves devant les locaux de l'école.

Tous les itinéraires et horaires sont à consulter sur le site de la TCL :

> Itinéraire et Plans : <https://www.stcl.fr/se-deplacer/itineraires-et-plans/calcul-ditineraire-et-plan-interactif>

> Horaires : <https://www.stcl.fr/se-deplacer/horaires/horaires-a-larret>

11

LES HORAIRES DU CFA

Du lundi au jeudi : 7h45 – 12H00 et 13H00 – 17H15

Le Vendredi : 9H00 – 12H00 et 13H00 – 16h00

VENIR AU CFA

Transports en commun :

Plusieurs arrêts de bus se trouvent à proximité de l'école : voir plan ci-dessous.

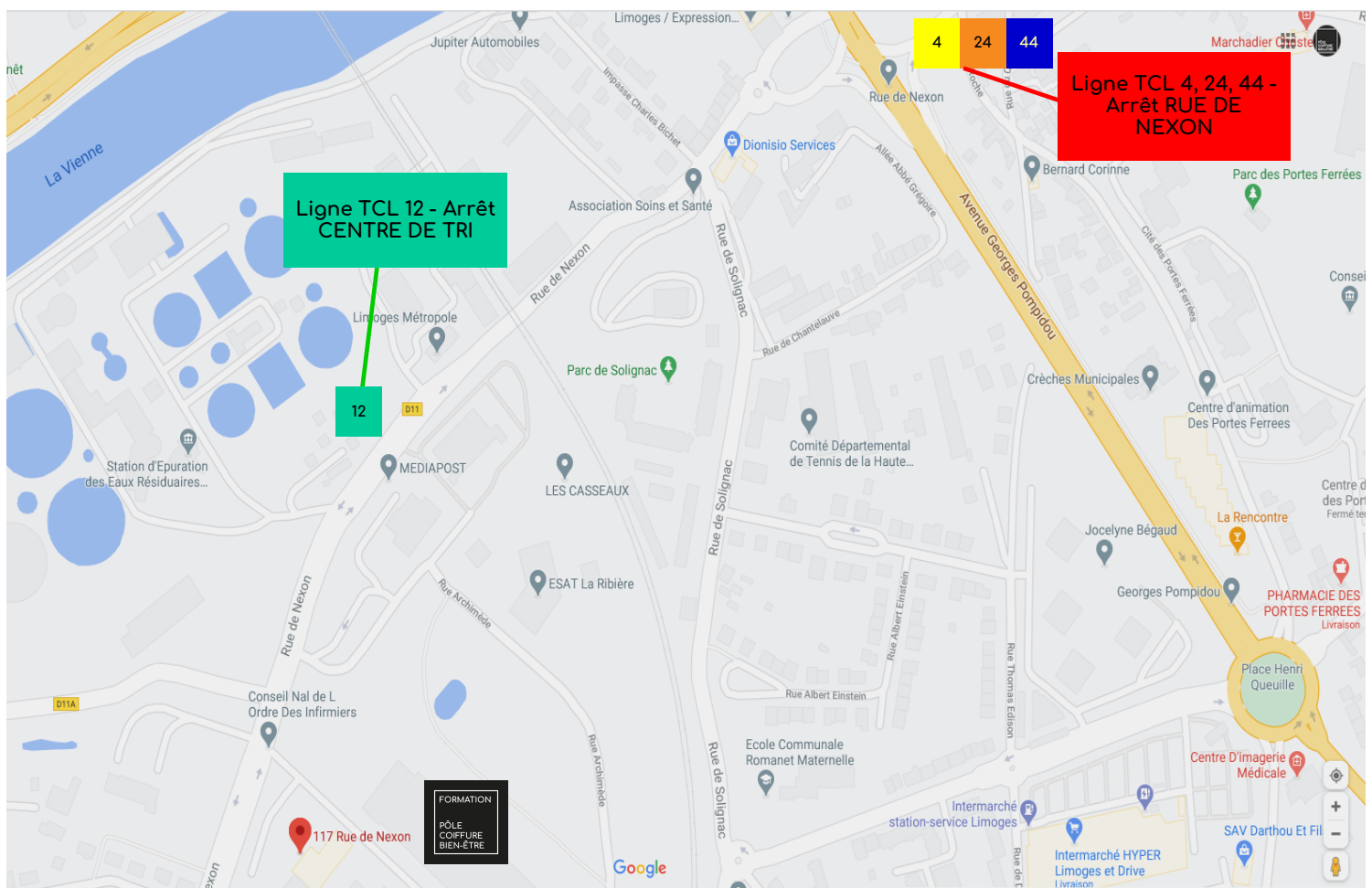
BUS TCL : Ligne 12 - arrêt CENTRE DE TRI
dans la rue de Nexon (arrêt le plus proche du CFA)

4 BUS TCL : Ligne 4, 44, 24 - arrêt RUE DE NEXON
sur l'avenue Georges Pompidou

24
44

Parking :

Le CFA dispose d'un parking gratuit pour les élèves devant les locaux de l'école.



Tous les itinéraires et horaires sont à consulter sur le site de la TCL :

- > Itinéraire et Plans : <https://www.stcl.fr/se-deplacer/itineraires-et-plans/calcul-ditineraire-et-plan-interactif>
> Horaires : <https://www.stcl.fr/se-deplacer/horaires/horaires-a-larret>

FORMATION

PÔLE
COIFFURE
BIEN-ÊTRE

« L'APPRENTISSAGE : LE TREMPLIN VERS LA RÉUSSITE,
L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE »

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



PÔLE COIFFURE BIEN-ÊTRE

117 rue de Nexon
87000 LIMOGES

☎ 05 55 79 66 41

✉ polecoiffurebienetre@gmail.com

🌐 www.polecoiffurebienetre.com

📱 Suivez-nous sur Facebook et Instagram

